



CONVENTION DE COMPTE DE DÉPÔT AU 1^{ER} JANVIER 2023

ADDENDUM AUX CONDITIONS ET TARIFS POUR LES PARTICULIERS

FACE À L'INFLATION, HELLO BANK! S'ENGAGE

- Nos tarifs bancaires n'augmenteront pas en 2023 pour les clients particuliers en France.
- Les modifications décrites dans ce dépliant sont des évolutions à la baisse ou des enrichissements de nouveaux services sans surcoût.

Vous trouverez ci-après les évolutions des conditions et tarifs de nos produits et services à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les conditions et tarifs indiqués en **vert** sont ceux modifiés, le reste de ces conditions et tarifs est sans changement. Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site [hellobank.fr](https://www.hellobank.fr)*.

- Vous pouvez refuser les nouvelles conditions tarifaires liées à la gestion de votre compte de dépôt en résiliant la convention de compte de dépôt sans frais avant le 1^{er} janvier 2023.
- En cas d'évolution des tarifs de votre carte, vous pouvez également résilier votre contrat carte sans frais avant le 1^{er} janvier 2023.

En l'absence de notification écrite de votre part valant résiliation de la convention de compte de dépôt et/ou, le cas échéant, de votre contrat carte adressée avant le 1^{er} janvier 2023, nous considérons que vous avez accepté l'application des nouvelles conditions tarifaires.

- Pour tout autre produit ou service concerné par une modification tarifaire, reportez-vous aux conditions prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

Nos tarifs sont exprimés en euros et incluent la TVA lorsque celle-ci est applicable.

*Coût de connexion selon opérateur

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

► Autres prestations (par opération)

- Réédition du code secret⁽¹⁾

GRATUIT

VIREMENTS

► Émission d'un virement non SEPA

Le compte est débité du montant d'un virement occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros) (par opération - frais partagés avec le bénéficiaire).

| | En ligne (via hellobank.fr ou l'application Hello bank!) ⁽²⁾ | | Via un conseiller Hello bank! |
|------------------------------|--|--|--|
| | Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire | Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire | Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA (frais partagés avec le bénéficiaire) |
| Commission d'émission | GRATUIT⁽³⁾ | ► à destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁴⁾ 3€ ► Sinon 15€ | ► à destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁴⁾ 8€ ► Sinon 19€ |
| Change | Taux de change en vigueur au moment de l'opération⁽⁵⁾ | | |

► Réception d'un virement non SEPA (par opération)

- Commission de réception

10€

(1) Non disponible pour la carte virtuelle Hello Prime.

(2) Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.): gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

(3) Sous réserve de fournir les informations requises indiquées dans le formulaire de saisie. À défaut, une commission d'émission de 15€ s'applique.

(4) Liste sur le site hellobank.fr (coût de connexion à Internet selon opérateur).

(5) Le taux de change est appliqué lorsque l'opération est effectuée entre deux comptes tenus dans des devises différentes. Il inclut la marge commerciale de Hello bank!

Une question ? **La Hello Team vous répond !**



Contactez un conseiller par chat
ou via la messagerie sécurisée
hellobank.fr*



Échangez par e-mail



Appelez-nous au 01 43 63 15 15
(coût d'un appel local depuis un poste fixe en France
métropolitaine)

* Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

Hello bank!, l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA
BNP Paribas, SA au capital de 2 468 663 292€ – Siège social :
16 boulevard des Italiens, 75009 Paris - Immatriculée sous le
n°662 042 449 RCS Paris. Orias n°07 022 735, www.orias.fr.
Hello bank!: 01 43 63 15 15 (coût d'un appel local depuis un
poste fixe en France métropolitaine). hellobank.fr - STUDIO
BCEF – MN30854 – 09/2022. Ce document est imprimé sur du
papier certifié. N°ADEME: FR200182_03KLJL



**Hello
bank!**

par BNP PARIBAS

CONDITIONS ET TARIFS

Produits et services
pour les particuliers

AOUT 2022

Vous trouverez ci-après le détail des conditions et tarifs de nos produits et services. Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC lorsqu'ils sont soumis à TVA. Ils sont modifiables à tout moment sous réserve du respect des dispositions contractuelles et de la réglementation en vigueur. Un conseiller Hello bank! se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document. La brochure est disponible sur notre site internet helloweb.com.

P.4

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte : relevés de compte, frais de recherche et fourniture d'attestation, produits et services n'étant plus commercialisés
- Tenue de compte
- Services en agence

P.8

BANQUE À DISTANCE

P.9

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Cartes :
 - Souscription aux cartes et cartes n'étant plus commercialisées : comptes individuels clients majeurs, comptes joints clients majeurs, comptes individuels clients mineurs
 - Opérations cartes
- Virements
- Prélèvements / TIP / SEPA
- Chèques
- Opérations de change
- Dates de valeur

P.25

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Offre Hello One
Pour les comptes individuels de clients majeurs
- Offre Hello Prime
Pour les comptes individuels de clients majeurs
- Offre Hello One Duo
Pour les comptes joints de clients majeurs
- Offre Hello Prime Duo
Pour les comptes joints de clients majeurs
- Forfait de compte
Pour les comptes de clients majeurs et de mineurs de plus de 16 ans
- Services bancaires de base
Pour les comptes de clients majeurs et de mineurs de plus de 16 ans

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

P.28

- Commissions d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

P.30

- Découvert non autorisé
- Facilités de caisse
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Produits et services n'étant plus commercialisés

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

P.35

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Autres services
- Dates de valeur
- Produits et services n'étant plus commercialisés

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

P.42

- Assurances
- Prévoyance
- Assurances liées à des produits bancaires
- Produits et services n'étant plus commercialisés

SUCCESSION

P.45

AUTRES SERVICES

P.45

GLOSSAIRE

P.46

RÉSOLUDRE UN LITIGE

P.50

« Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

« Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1-A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement. »

Hello bank! étant l'offre digitale de BNP Paribas et n'ayant pas de locaux de réception du public, le document d'information tarifaire est disponible uniquement sur le site internet www.hellobank.fr (ou au format papier pour tout client en faisant la demande auprès d'un conseiller Hello Team).

Le guide tarifaire est destiné à vous informer sur les tarifs applicables aux produits et services d'Hello bank!.

Les conditions tarifaires s'appliquent à tous les types de compte et de clientèle, sous réserve du (des) contrat(s) conclu(s) et des produits et services souscrits, sauf lorsqu'il en est spécifiquement indiqué autrement.

Les rubriques « produits non commercialisés » concernent les produits et services qui ne peuvent plus être souscrits à ce jour mais qui continuent d'être disponibles au tarif indiqué pour les clients en disposant déjà.

L'indication « sur hellobank.fr » signifie que les produits et services sont accessibles sur votre espace sécurisé. L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) est gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

| | Compte de dépôt (individuel ou joint) |
|--|---|
| Ouverture de compte ⁽¹⁾⁽²⁾ | GRATUIT |
| Clôture de compte | GRATUIT |
| <p>Service d'aide à la mobilité bancaire Hello Start Plus (dans le cadre de la loi du 6 août 2015). Ce service permet un changement automatisé de la domiciliation vers votre nouveau compte de l'ensemble des prélèvements et virements récurrents enregistrés sur un compte ouvert dans une autre banque au cours des 13 derniers mois.</p> | GRATUIT |
| <p>Service de changement de domiciliation bancaire Hello Start! Vous choisissez les émetteurs à informer de vos nouvelles coordonnées bancaires.</p> | GRATUIT |

⁽¹⁾ Sans condition de revenus.

⁽²⁾ L'ouverture d'un compte de dépôt individuel pour les enfants mineurs est réservée aux enfants dont le ou les représentants légaux, sont clients d'Hello bank!

RELEVÉS DE COMPTE

► Relevés de compte

Tous les relevés de compte sont dématérialisés et accessibles en ligne sur votre espace sécurisé Hello bank!.

| Relevé standard | |
|--|----------------|
| - Mensuel | GRATUIT |
| - Autre périodicité: décadaire, quotidien (par relevé) | 1,80€ |
| Relevé récapitulatif annuel de frais | |
| | GRATUIT |

Relevé Situation

L'évolution du tarif s'applique à la prochaine date anniversaire du contrat.

| | |
|---|--------------------------------|
| - Formule 1 : comprend les comptes épargne (hors titres), classés selon le degré de liquidité (disponible ou à terme) et les crédits détenus. | 10,00€ par trimestre |
| - Formule Reflets : composée de 5 relevés. (Patrimoine en 6 familles reprenant avoirs et dettes, Comptes d'instruments financiers incluant Plan d'épargne en actions (PEA) et Compte d'Instruments Financiers (CIF), Revenus encaissés, Droits de garde et Coupons). | 13,00€ par trimestre |

► Frais de recherche et fourniture d'attestation

| Frais de recherche de documents (à l'unité) | |
|---|---------------|
| - Duplicata de relevé de compte | 12,90€ |
| - Document de moins d'un an | 12,90€ |
| - Document de plus d'un an | 27€ |
| - Photocopie supplémentaire | 1€ |
| Fourniture d'attestation (à l'unité) | |
| - Attestation simple | 20,50€ |
| - Attestation complexe (avec recherches approfondies sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes) | 41€ |

► Produits et services n'étant plus commercialisés / Relevés de compte

| Relevé Panorama : patrimoine et revenus Les relevés de compte Panorama et Panorama ISF sont adressés sous format papier | |
|---|---------------|
| - Périodicité trimestrielle (par trimestre) | 17,50€ |
| - Autre périodicité (par relevé) | 4,50€ |
| - Regroupement patrimonial supplémentaire (par regroupement) | 8,70€ |

TENUE DE COMPTE

| | | |
|--|----------------------------------|---|
| Tenue de compte | | GRATUIT |
| Tenue de compte inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) | | 30,00€/an⁽¹⁾ et par compte de dépôt |
| Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée | | 18€ |
| | Via un conseiller Hello bank! | sur hellobank.fr |
| Délivrance de relevé d'identité bancaire (RIB) | 5€ | GRATUIT |

(1) À concurrence du solde disponible sur ledit compte.

SERVICES EN AGENCE (DANS LE RÉSEAU D'AGENCE DE BNP PARIBAS SA EN FRANCE MÉTROPOLITAINE)

| | |
|---|----------------|
| Versement d'espèces dans un automate de dépôt | GRATUIT |
| Remise de chèques | GRATUIT |

Services disponibles uniquement pour les clients ayant signé leur convention de compte de dépôt individuel ou joint avant le 20/01/2020 :

| | |
|--|----------------|
| Versement d'espèce au guichet | GRATUIT |
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (par opération) | |
| <ul style="list-style-type: none">Retrait en cas de dépannage, effectué sans carte bancaire au guichet d'une agence de BNP Paribas SA en France métropolitaine | 4,80€ |
| <ul style="list-style-type: none">Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'une agence du réseau BNP Paribas (par opération) | 20,50€ |

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Vous pourrez accéder à l'ensemble de ces services grâce à votre numéro client et votre code secret.

Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

| | |
|--|---|
| Internet⁽¹⁾ Abonnement à hellobank.fr | GRATUIT |
| Internet mobile⁽¹⁾ Abonnement à l'application "Hello bank!" | GRATUIT |
| Téléphone⁽¹⁾ Conseillers Hello bank! Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 18 h 00, hors jours fériés au 01 43 63 15 15 | GRATUIT (hors coût de communication) ⁽²⁾ |
| Téléphone mobile⁽¹⁾ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS | GRATUIT |

Pour toute réclamation ou contestation concernant la bonne exécution d'un contrat, le client peut contacter un conseiller (appel non surtaxé⁽²⁾), ou par messagerie sécurisée sur hellobank.fr

⁽¹⁾ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à internet.

⁽²⁾ Coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

► Souscription aux cartes

- Comptes de dépôt individuels et comptes de dépôt joints clients majeurs

Cartes commercialisées :

Les tarifs présentés ici sont ceux des cartes, dès lors qu'elles ne sont pas souscrites dans le cadre d'une offre groupée de produits et services.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
Sans conditions de revenus

- Carte Hello One

1 seule carte par compte et par titulaire

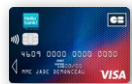


36€/an

- Carte Origin

Par titulaire

- o 1^{ère} carte
- o 2^{nde} carte (1)



GRATUIT
20€/an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou **fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit différé)

- Carte Hello Prime avec assurances et assistance incluses

(1 seule carte par compte et par titulaire)⁽²⁾ :

100€/an

- Carte Hello Prime sans assurance ni assistance

(1 seule carte par compte et par titulaire)⁽²⁾ :



80€/an

- Carte virtuelle Hello Prime

(1 seule carte par compte et par titulaire)⁽²⁾ :



60€/an

(1) 2^{nde} carte par titulaire, sur un compte Hello bank! disposant déjà d'une carte bancaire

(2) Souscription possible sous condition d'un revenu net mensuel avant impôt minimum de 1 000 € pour le titulaire de la carte. Pour les clients ayant signé une convention de compte de dépôt Hello bank! sans Facilité de caisse automatique. En cas de compte joint, chaque cotitulaire peut souscrire une carte.

Produits et services n'étant plus commercialisés

Ces produits et services ne sont plus proposés à la souscription. Votre contrat en cours se poursuit sur la base des tarifs ci-après. Sauf exception, vous pouvez renouveler votre(vos) carte(s) ou procéder à une réfection ou à une opposition) pour disposer d'une carte identique.

► Cartes de retrait

| | |
|--|-------------------------------|
| - Carte Visa Plus | 26 €/an |
| - Carte Cirrus (réseau Mastercard) | GRATUIT 26 € |
| <ul style="list-style-type: none"> rattachée à une carte Visa Premier ou Visa Infnite non rattachée à une carte Visa Premier ou Visa Infnite | |

► Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé)

| | | |
|--|---|--|
| - Carte Visa Classic : Par titulaire <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} carte 2^{nde} carte⁽¹⁾ |  | GRATUIT 23 € / an |
| - Carte Visa Premier : Par titulaire <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} carte 2^{nde} carte⁽¹⁾ |  | GRATUIT 67€ / an |
| - Carte Cirrus rattachée à la carte Visa Premier Par titulaire | | GRATUIT |
| - Carte Visa Infnite : Par titulaire <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} carte 2^{nde} carte⁽¹⁾ |  | 240 € / an 165 € / an |
| - Carte Cirrus rattachée à la carte Visa Infnite Par titulaire | | GRATUIT |
| - Carte BNP Net : Par titulaire <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} carte 2^{nde} carte⁽¹⁾ | | 52 € / an 52 € / an |
| - Carte Provisio Mastercard | | 30 € / an |

(1) 2^{nde} carte par titulaire, sur un compte Hello bank! disposant déjà d'une carte bancaire

► Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement international à débit différé)

- Carte American Express (carte de même niveau offerte au conjoint) :
 - Carte Platinum
 - Carte Gold
 - Carte Green

590 € / an
185 € / an
95 € / an

► Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

- Carte Visa Electron
 - 1^{ère} carte
 - 2^{nde} carte⁽¹⁾



Par exception à ce qui est indiqué ci-dessus, en cas de réfection ou de renouvellement de votre carte Visa Electron, une carte Origin vous sera proposée.

GRATUIT
20 € / an

► Autres services liés aux cartes

Formule BNP Net : sécurisation de vos achats sur Internet
Pour les cartes Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier (gratuit avec la carte Visa Infinite)

26 € / an

Option Tercéo (paiement en 3 fois) pour les cartes à débit différé Visa Classic, Premier et Infinite. A noter : les facilités de paiement Tercéo sont des crédits d'une durée inférieure ou égale à 90 jours. Le TAEG annuel est de 0,80% (en vigueur au 01/07/2022).

GRATUIT

⁽¹⁾ 2^{de} carte par titulaire, sur un compte Hello bank! disposant déjà d'une carte bancaire

Souscription aux cartes

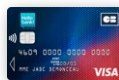
- **Comptes individuels clients mineurs**

Carte commercialisée :

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

- Carte Origin ⁽¹⁾

de 12 à 17 ans



GRATUIT

Produits et services n'étant plus commercialisés

Ces produits et services ne sont plus proposés à la souscription. Votre contrat en cours se poursuit sur la base des tarifs ci-après. Sauf exception, vous pouvez renouveler votre(vos) carte(s) ou procéder à une réfection ou à une opposition) pour disposer d'une carte identique.

► Cartes de retrait

- Carte Livret Jeune, Livret A, Weezbee, Visa Electron

Par exception à ce qui est indiqué ci-dessus, en cas de réfection ou de renouvellement de votre carte Visa Electron, une carte Origin vous sera proposée.

GRATUIT

⁽¹⁾ Une seule carte par compte

▶ Opérations Carte

- **Retraits d'espèces au distributeur automatique**

| | |
|--|----------------|
| • Retrait d'espèces auprès d'un automate de pièces de monnaie BNP Paribas (cas d'un retrait en euro à un automate de pièces de monnaie de la banque en France métropolitaine ⁽¹⁾) | GRATUIT |
| • Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) du réseau BNP Paribas | GRATUIT |
| • Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | |

| | Avec la carte Hello Prime | Avec la carte Hello One | Avec toute autre carte ⁽⁵⁾ |
|--|---------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| BNP Paribas Global Network⁽³⁾ | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| Global Alliance⁽⁴⁾ | GRATUIT | 1€/opération | GRATUIT |
| Hors réseau Global Network et Global Alliance | SANS FRAIS (2) | 1€/opération (2) | SANS FRAIS (2) |

Pour les frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en Outre-Mer, la même tarification que dans la zone euro s'applique.

- **Retrait d'espèces** (cas de retrait **hors zone euro** à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

| | Avec la carte Hello Prime | Avec la carte Hello One | Avec toute autre carte |
|--|---------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| BNP Paribas Global Network⁽³⁾ | SANS FRAIS (2) | SANS FRAIS (2) | SANS FRAIS (2) |
| Global Alliance⁽⁴⁾ | SANS FRAIS (2) | 1,5% du montant du retrait (2) | SANS FRAIS (2) |
| Hors réseau Global Network et Global Alliance | SANS FRAIS (2) | 1,5% du montant du retrait (2) | 2% du montant du retrait (2) |

Aucun retrait d'espèces ne peut être réalisé avec la carte virtuelle Hello Prime.

⁽¹⁾ Service réservé aux clients titulaires d'une carte bancaire Hello bank!. Disponible uniquement dans les agences dotées d'un automate de pièces de monnaie

⁽²⁾ Les tarifs présentés sont ceux appliqués par notre établissement, hors taux de change et frais d'établissements tiers.

⁽³⁾ BNP Paribas Global Network : réseau mondial des distributeurs automatiques de billets du groupe BNP Paribas : liste disponible sur le site hellobank.fr.

⁽⁴⁾ Global Alliance : accord entre plusieurs banques mondiales sur leur réseau de distributeurs automatiques de billets à l'étranger.

⁽⁵⁾ Les cartes concernées sont les cartes Visa Electron, Visa Classic, Visa Premier, Visa Infinite, Visa Plus, Cirrus (Mastercard), BNP Net (sous réserve des conditions et limites prévues au contrat carte).

▶ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

(retrait d'espèces en agence bancaire sur présentation de votre carte bancaire : cash advance)

| | Avec la carte Hello Prime | Avec la carte Hello One | Avec la carte Visa Infinite | Avec toute autre carte ⁽¹⁾ |
|--|---------------------------|---|--|---|
| Dans la zone euro et la France d'Outre-mer (par opération) | GRATUIT | 5€ | 3€ | 5€ |
| Hors zone euro et France d'Outre-mer (par opération) | GRATUIT | 2,90 % du montant du retrait +5€⁽²⁾ | 2 % du montant du retrait +3€⁽²⁾ | 2,90 % du montant du retrait +5€⁽²⁾ |

Aucun retrait d'espèces ne peut être réalisé avec la carte virtuelle Hello Prime

▶ Paiement par carte (La carte est émise par la banque)

| | Avec la carte Hello Prime | Avec la carte virtuelle Hello Prime | Avec la carte Hello One | Avec toute autre carte ⁽¹⁾ |
|--|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| Dans la zone euro et la France d'Outre-mer (par opération) | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| Hors zone euro et France d'Outre-mer (par opération) | SANS FRAIS⁽²⁾ | SANS FRAIS⁽²⁾ | SANS FRAIS⁽²⁾ | 2% du montant du paiement⁽²⁾ |

Depuis le 01/04/2021, les informations relatives aux frais de conversion monétaire appliqués en cas de retraits ou de paiements par carte, au sein de l'UE, dans une devise de l'UE, sont communiquées au Client par message électronique à l'occasion de la première opération de retrait ou de paiement par carte.

Les paiements effectués en devises, par carte ou mobile, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa.

⁽¹⁾ Les cartes concernées sont les cartes Visa Electron, Visa Classic, Visa Premier, Visa Infinite, BNP Net (sous réserve des conditions et limites prévues au contrat carte).

⁽²⁾ Les tarifs présentés sont ceux appliqués par notre établissement, hors taux de change et frais d'établissements tiers.

► Paiement mobile

Paylib est une solution de paiement mobile gratuite et sécurisée permettant :

- de réaliser des opérations de paiement à distance par Internet via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sans saisir les données de sa carte bancaire. Les paiements s'effectuent en quelques clics grâce à un identifiant personnel et un code secret Paylib. Ce mode de paiement doit être accepté par le e-commerçant (liste des e-commerçants sur Paylib.fr) (« **Paylib en ligne** ») ;
- d'effectuer des paiements sans contact par smartphone dans les magasins équipés d'un TPE compatibles avec la technologie NFC ⁽²⁾ et proposant cette modalité de paiement (« **Paylib en magasin** »).

Paylib permet également au Client d'ordonner des virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) en euro à destination de la zone SEPA, via l'application mobile Hello bank! ⁽³⁾ sans saisir les coordonnées bancaires du bénéficiaire, mais simplement son numéro de téléphone mobile ⁽⁴⁾ (« **Paylib entre amis** »).

⁽¹⁾ Paylib est accessible à l'ensemble des clients majeurs, agissant pour des besoins non professionnels, détenteurs d'un compte de dépôt ainsi que d'une carte bancaire Hello bank! compatible. La souscription de Paylib peut être effectuée depuis l'application Hello bank!, rubrique Paiements. Les conditions et modalités d'exécution des fonctionnalités de Paylib sont détaillées dans les conditions générales d'utilisation du service Paylib.

⁽²⁾ Service disponible sur tous les mobiles équipés de la technologie NFC (Near Field Communication) dotés d'une version Android compatible.

⁽³⁾ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

⁽⁴⁾ Les virements peuvent être adressés à tous les titulaires d'un numéro de téléphone mobile français ou étranger et détenteurs d'au moins un compte bancaire en France ou Monaco.

▶ Autres prestations (par opération)

| | | |
|---|-------------------------------|---|
| Frais d'opposition de la carte par la banque | | GRATUIT |
| | Via un Conseiller Hello bank! | sur hellobank.fr |
| Modification plafonds retrait carte ⁽¹⁾⁽⁴⁾ | 5€ | GRATUIT |
| Modification plafonds paiement carte ⁽¹⁾ | 5€ | GRATUIT |
| Réédition du code secret ⁽⁴⁾ | 5€ | 5€ |
| Réédition du code secret de la Carte Visa Infinite | GRATUIT | GRATUIT |
| Réédition du mot de passe de la Carte Visa Infinite | GRATUIT | non disponible |
| Réfection de carte avant échéance ⁽²⁾⁽⁴⁾ | | GRATUIT |
| - Détenteur d'un contrat de la gamme BNP Paribas Sécurité | | GRATUIT |
| - Cartes Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes), carte Hello Prime | | GRATUIT |
| - Cartes Visa Electron, Visa Classic, carte Hello One | | 15€ |
| Mise à disposition de la carte réémise dans une agence du réseau BNP Paribas ⁽³⁾⁽⁴⁾ | | 8€ |
| Envoi de carte à domicile (hors frais de recommandés) ⁽⁴⁾ | | GRATUIT |
| Frais de recherche de documents, demande de facturette ou de justificatif de retrait | | 12,90€ |

(1) Modification temporaire des plafonds de retrait et de paiement dans la limite de ceux prévus pour votre carte bancaire et sous réserve d'acceptation par la Banque. Service réservé aux clients particuliers majeurs.

(2) Réémission de la carte à la demande du client quelle qu'en soit la cause (carte abîmée, détruite, défectueuse...)

(3) Service uniquement valable en France métropolitaine et lors d'une demande de réfection. Dans les autres cas, la carte est envoyée au domicile du client. Service non disponible pour les cartes Hello One et Hello Prime.

(4) Non disponible pour la carte virtuelle Hello Prime.

VIREMENTS

Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'**IBAN** (International Bank Account Number), ou du **BBAN** (Basic Bank Account Number) et du **BIC** (Bank International Code).

La zone SEPA est composée de 37 pays et territoires : les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre, Gibraltar et le Vatican.

► Virement de compte à compte

| | via un conseiller Hello bank! | via hellobank.fr ⁽¹⁾ |
|---|----------------------------------|---------------------------------|
| Virement entre deux comptes BNP Paribas ou Hello bank! détenus par un même titulaire | GRATUIT | GRATUIT |

► Émission d'un virement SEPA (par opération)

Opération libellée en euros, à destination de la zone SEPA

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

| | | |
|--|----------------|----------------|
| - Frais par virement standard | 5 € | GRATUIT |
| - Frais par virement instantané vers un compte hors BNP Paribas | | |
| • Client détenteur d'une offre Hello Prime | non disponible | GRATUIT |
| • Pour les autres clients | non disponible | 1 € |
| - Frais par virement occasionnel incomplet (le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes) | 7,70 € | non disponible |

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) (en France et à Monaco)

| | | |
|--|---------------|----------------|
| - Frais de mise en place d'un virement permanent | 5 € | GRATUIT |
| - Frais par virement permanent | 1,50 € | GRATUIT |

Commission supplémentaire sur l'émission de virements SEPA (par opération)

| | | |
|-----------------|---------------|----------------|
| - Option urgent | 6,50 € | non disponible |
|-----------------|---------------|----------------|

► **Réception d'un virement SEPA** (virement standard ou instantané)
Opération libellée en euros, en provenance de la zone SEPA

Réception d'un virement SEPA
(virement standard ou instantané)

GRATUIT

► **Émission d'un virement non SEPA**

Le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros) (par opération - frais partagés avec le bénéficiaire)

• **Émission d'un virement non SEPA en ligne**

(par opération, libellée en devises ou en euros hors SEPA)

Change

Taux de change affiché au moment de l'opération

Commission d'émission

- Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire
- Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire

GRATUIT (2)

3 € vers filiale BNP Paribas (3), 15 € sinon

• **Émission d'un virement non SEPA via un conseiller Hello bank!**

Frais d'émission par virement

- Commissions d'émission (en % du montant)
- Frais additionnels de saisie (en % du montant)
- + Commission de change sur les devises⁽¹⁾ (en % du montant)

Vers filiale BNP Paribas⁽³⁾

0,06 %
mini 9,50€
maxi 36€

0,04 %
mini 9,50€
maxi 29€

1%
mini 15€
maxi 65€

8 €

⁽¹⁾ Ces frais s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte en devises.

⁽²⁾ En cas d'information nécessaire absente une commission d'émission de 15 € s'applique.

⁽³⁾ Liste sur le site hellobank.fr (coût de connexion à Internet selon opérateur).

Commissions additionnelles sur l'émission d'un virement non SEPA (par opération)

| | |
|--|----------------|
| Sans frais pour le bénéficiaire (prise en charge des frais facturés à réception des fonds par la banque du bénéficiaire) | 20,50 € |
| Émission d'un chèque à l'international | 27 € |
| Frais par virement occasionnel incomplet | 12,90 € |
| Option urgent | 6,50 € |

Frais de correspondants : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement.

Une commission additionnelle sera imputée directement sur le montant de tout virement en dollars (USD) à destination de pays autres que les États-Unis, si le montant du virement est supérieur à 100 USD (frais de la banque correspondante aux États-Unis).

► Réception d'un virement non SEPA (par opération)

| | |
|---|---------------------------|
| Frais réception d'un virement non SEPA | 19 € |
| + Commission de change sur les devises ⁽¹⁾ , | |
| - jusqu'à 75 000 € | 0,50 % mini 15€ |
| - au-delà de 75 000 € | 0,25 % mini 15€ |

⁽¹⁾ Ces frais s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte en devises.

PRÉLÈVEMENTS / TIP/ SEPA

| | | |
|---|-------------------------------|---|
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) | | GRATUIT |
| Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) | | GRATUIT |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) | | GRATUIT |
| Autorisation et opposition sur prélèvement | | GRATUIT |
| | Via un conseiller Hello bank! | sur hellobank.fr |
| Modification d'un prélèvement | 5 € | GRATUIT |

CHÈQUES

| | | |
|--|-------------------------------|---|
| Paiement d'un chèque | | GRATUIT |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli non recommandé | | GRATUIT |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (hors frais postaux, à l'unité) | | 5 € |
| Frais de mise à disposition du chéquier dans une agence du réseau BNP Paribas⁽¹⁾ | | 8 € |
| Émission d'un chèque de banque | | GRATUIT |
| Émission d'un chèque de banque dans une agence du réseau BNP Paribas (à l'unité) | | 15 € |
| Uniquement disponible pour les clients ayant ouvert leur compte de dépôt individuel et/ou leur compte de dépôt joint avant le 20/01/2020 | | |
| Frais de destruction de chéquier à délivrer sur commande exceptionnelle et non retiré dans le délai de 2 mois | | 6 € |
| | Via un conseiller Hello bank! | sur hellobank.fr |
| Commande de chéquier | 5 € | GRATUIT |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par chèque) | 16 € | GRATUIT |
| Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par chéquier) | 16 € | GRATUIT |
| Demande de photocopie de chèque émis (à l'unité) | | |
| - De moins d'un an | | 12,90 € |
| - De plus d'un an | | 27,00 € |
| - Photocopie supplémentaire du chèque | | 1 € |

Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger (par opération)

⁽¹⁾Service valable uniquement en France métropolitaine.

| | |
|--|----------------------------|
| - Chèque ≤ à 150 € (en % du montant) | 10 % |
| - Chèque > à 150 € (en ‰ du montant) | 1 ‰ mini 27 € |
| Remise de chèque payable à l'étranger (hors frais du correspondant, par opération) | |
| - Chèque ≤ à 150 € (en % du montant) | 10 % |
| - Chèque > à 150 € (en ‰ du montant) | 1 ‰ mini 17,50 € |
| • Chèque sans change | maxi 58 € |
| • Chèque avec change | maxi 107 € |
| + Commission de change sur les devises | |
| Jusqu'à 75 000 € | 0,50 ‰ mini 17,50 € |
| Au-delà de 75 000 € | 0,25 ‰ mini 17,50 € |
| Frais de port (par opération) | 16,95 € |

OPÉRATIONS DE CHANGE

| | |
|--|---|
| Opérations de change manuel : achat/délivrance de billets | |
| - Montant < 760 € | Cours acheteur / vendeur + 4,5 € / opération |
| - Montant ≥ 760 € | Cours acheteur / vendeur |
| Opération de change au comptant (hors frais d'Émission de virement SEPA, Réception de virement SEPA, Émission de virement non SEPA et Réception de virement non SEPA) | |
| - contre-valeur ≤ 75 000 € | 0,50 ‰ minimum 18 € |
| - contre-valeur > 75 000 € | |
| • 1 ^{ère} tranche de 75 000 € | 0,50 ‰ |
| • Au-delà de la 1 ^{er} tranche | 0,25 ‰ |

DATES DE VALEUR

| Versement ou retrait d'espèces | Jour de l'opération |
|---|---|
| Carte bancaire | |
| Retrait | Date de règlement de l'opération |
| Retrait d'espèces par carte bancaire | Jour de réception de l'opération ⁽¹⁾ |
| Paiement avec carte à débit immédiat | Date d'exécution de l'opération |
| Paiement avec carte à débit différé | Date d'exécution de l'opération au jour ouvré du différé |
| Émission d'un virement SEPA | Date d'exécution de l'opération |
| Émission d'un virement non SEPA En euros ou en devises | Date d'exécution de l'opération |
| Réception d'un virement non SEPA En euros ou en devises | Date de règlement de l'opération |
| Réception d'un virement SEPA | Date de règlement de l'opération |
| Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP SEPA | Date d'exécution de l'opération |
| Paiement d'un chèque en France | Date d'exécution de l'opération |
| Paiement d'un chèque à l'étranger | Date d'exécution de l'opération - 1 jour calendrier |
| Remise de chèque en euros sur la France | Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽²⁾ |
| Remise de chèque en euros sur l'étranger | Jour de l'opération + 1 jour calendrier |
| Remise de chèque en devises sur l'étranger | Jour de l'opération + 2 jours ouvrés ⁽³⁾ |

⁽¹⁾ Pour les cartes à débit immédiat et à débit différé, le jour de réception, postérieur au jour du retrait, est celui auquel la banque a connaissance du retrait.

⁽²⁾ Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

⁽³⁾ Remise donnant lieu à une opération de change.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE HELLO ONE

► Pour les comptes de dépôt individuels de clients majeurs

L'offre Hello One nécessite la signature d'une convention de compte de dépôt Hello bank! sans Facilité de caisse automatique

Cotisation à une offre groupée de services :

- mensuelle

GRATUIT
sous réserve d'au moins
une opération avec la carte
effectuée dans le mois,
sinon 3€/mois (*)

Incluant :

- Compte de dépôt individuel
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : **Carte Hello One**



(*)La cotisation est due mensuellement et est portée au débit du compte le mois suivant sa date d'échéance. Le client bénéficie d'une exonération totale de sa cotisation mensuelle s'il a effectué au moins une opération (retrait ou paiement) avec sa carte Hello One entre le 1er et le dernier jour du mois concerné. La cotisation n'est due que si l'offre est détenue pendant un mois complet (ainsi en cas de souscription ou de résiliation de l'offre en cours de mois, ledit mois ne sera pas facturé). Il en sera de même en cas d'indisponibilité de la carte au cours d'un mois.

Services complémentaires aux offres Hello One et Hello Prime

Premier changement d'offre (de Hello One à Hello Prime, ou de Hello Prime à Hello One)

GRATUIT

Pour tout changement d'offre supplémentaire, frais unitaires par changement d'offre

5,90 €

OFFRE HELLO PRIME

► Pour les comptes de dépôt individuels de clients majeurs

L'offre Hello Prime nécessite la signature d'une convention de compte de dépôt Hello bank! sans Facilité de caisse automatique. Pour toutes les souscriptions depuis le 13 octobre 2020, l'offre Hello Prime s'est enrichie de la carte virtuelle Hello Prime.

Cotisation à une offre groupée de services :

- mensuelle :

5 €

- annuelle :

60 €

Incluant :

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) :

Carte Hello Prime



- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) :

Carte virtuelle Hello Prime



- Facilité de caisse (montant défini contractuellement)⁽¹⁾
- Virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel) instantané : nombre illimité

⁽¹⁾ La Facilité de caisse de l'offre Hello Prime vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant maximal autorisé convenu à votre Convention de Facilité de caisse (le contrat) et sur une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours consécutifs.

A l'issue de la durée maximale de 15 jours, le solde de votre compte doit obligatoirement être créditeur.

Des agios (intérêts) sont perçus au taux nominal conventionnel indiqué dans votre convention de Facilité de caisse dès que votre compte est débiteur.

Au 01/04/2022 par exemple, si le montant maximal autorisé de votre Facilité de caisse est de 300 euros et que vous êtes débiteurs de 300 euros pendant 15 jours consécutifs, vous payez des intérêts au taux nominal conventionnel de 9,94 % soit un Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G) (hors offre promotionnelle temporaire sur la cotisation à l'offre Hello Prime) de 20,44%.

Le taux nominal conventionnel est le taux d'intérêt, exprimé en pourcentage fixe annuel, appliqué au montant utilisé de la Facilité de caisse. C'est à partir de ce taux que les intérêts sont calculés trimestriellement.

Le T.A.E.G correspond au coût réel total de l'utilisation de la Facilité de caisse sur une durée de quinze jours et comprend les intérêts et les frais de gestion. Les frais de gestion de 2,21 € par mois (hors offre promotionnelle temporaire sur la cotisation à l'offre Hello Prime) sont inclus dans la cotisation mensuelle de votre offre Hello Prime.

En cas de dépassement de votre Facilité de caisse, vous serez également redevable d'agios (intérêts) au taux nominal conventionnel majoré tel que prévu dans votre Convention de Facilité de caisse qui reprend l'ensemble des conditions financières applicables.

Au 01/04/2022 par exemple, si le montant maximal autorisé de votre Facilité de caisse est de 300 euros et sur la base d'un dépassement de 10 % du montant maximum autorisé, au taux d'intérêts majoré de 12,44%, pour une durée de 15 jours, le T.A.E.G qui s'applique au montant du dépassement ressort, conformément à la méthode de calcul actuellement en vigueur à 12,94% l'an.

La durée de la période en cas d'utilisation et de dépassement est journalière.

Vous devez respecter le montant maximum autorisé de votre Facilité de caisse et sa durée.

Les exemples ci-dessus sont présentés à titre indicatif et ne valent en aucun cas accord de la Banque sur une utilisation de la Facilité de caisse au-delà du montant maximum autorisé et de sa durée ou de son dépassement.

Services complémentaires aux offres Hello One et Hello Prime

Premier changement d'offre (de Hello One à Hello Prime, ou de Hello Prime à Hello One)

GRATUIT

Pour tout changement d'offre supplémentaire, frais unitaires par changement d'offre

5,90 €

OFFRE HELLO ONE DUO

► Pour les comptes de dépôt joints de clients majeurs

L'offre Hello One Duo nécessite la signature d'une convention de compte de dépôt Hello bank! sans Facilité de caisse automatique

Cotisation à une offre groupée de services :

Mensuelle

GRATUIT
sous réserve d'au moins
une opération avec la carte
effectuée dans le mois,
sinon 3€/mois (*) (**)

Incluant :

- compte de dépôt joint
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

Carte Hello One, 1 carte par cotitaire



(*) La cotisation est due mensuellement et est portée au débit du compte le mois suivant sa date d'échéance. Le client bénéficie d'une exonération totale de sa cotisation mensuelle s'il a effectué au moins une opération (retrait ou paiement) avec sa carte Hello One entre le 1er et le dernier jour du mois concerné. La cotisation n'est due que si l'offre est détenue pendant un mois complet (ainsi en cas de souscription ou de résiliation de l'offre en cours de mois, ledit mois ne sera pas facturé). Il en sera de même en cas d'indisponibilité de la carte au cours d'un mois.

(**) Dans le cadre de l'offre Hello One Duo, l'exonération est subordonnée à l'utilisation d'au moins une des deux cartes Hello One incluses dans l'offre.

OFFRE HELLO PRIME DUO

► Pour les comptes de dépôt joints de clients majeurs

L'offre Hello Prime Duo nécessite la signature d'une convention de compte de dépôt Hello bank! sans Facilité de caisse automatique.

Cotisation à une offre groupée de services :

- mensuelle :

8 €

- annuelle :

96 €

Incluant :

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) :

Carte Hello Prime, 1 carte par cotitulaire



- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) :

Carte virtuelle Hello Prime, 1 carte par cotitulaire



- Facilité de caisse (montant défini contractuellement)⁽¹⁾
- Virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel) instantané : nombre illimité

⁽¹⁾La Facilité de caisse de l'offre Hello Prime Duo vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant maximal autorisé convenu à votre Convention de Facilité de caisse (le contrat) et sur une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours consécutifs.

A l'issue de la durée maximale de 15 jours, le solde de votre compte doit obligatoirement être créditeur.

Des agios (intérêts) sont perçus au taux nominal conventionnel indiqué dans votre Convention de Facilité de caisse dès que votre compte joint est débiteur.

Au 01/04/2022, par exemple, si le montant maximal autorisé de votre Facilité de caisse est de 300 euros et que vous êtes débiteurs de 300 euros pendant 15 jours consécutifs, vous payez des intérêts au taux nominal conventionnel de 9,94 % soit un Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.) (hors offre promotionnelle temporaire sur la cotisation à l'offre Hello Prime) de 20,44%.

Le taux nominal conventionnel est le taux d'intérêt, exprimé en pourcentage fixe annuel, appliqué au montant utilisé de la Facilité de caisse. C'est à partir de ce taux que les intérêts sont calculés trimestriellement.

Le T.A.E.G. correspond au coût réel total de l'utilisation de la Facilité de caisse sur une durée de quinze jours et comprend les intérêts et les frais de gestion. Les frais de gestion de 2,21 € par mois (hors offre promotionnelle temporaire sur la cotisation à l'offre Hello Prime) sont inclus dans la cotisation mensuelle de votre offre Hello Prime.

En cas de dépassement de votre Facilité de caisse, vous serez également redevable d'agios (intérêts) au taux nominal conventionnel majoré tel que prévu dans votre Convention de Facilité de caisse qui reprend l'ensemble des conditions financières applicables.

Au 01/04/2022, par exemple, si le montant maximal autorisé de votre Facilité de caisse est de 300 euros et sur la base d'un dépassement de 10 % du montant maximum autorisé, au taux d'intérêts majoré de 12,44% pour une durée de 15 jours, le T.A.E.G. qui s'applique au montant du dépassement ressort, conformément à la méthode de calcul actuellement en vigueur à 12,94% l'an.

La durée de la période en cas d'utilisation et de dépassement est journalière.

Vous devez respecter le montant maximum autorisé de votre Facilité de caisse et sa durée.

Les exemples ci-dessus sont présentés à titre indicatif et ne valent en aucun cas accord de la Banque sur une utilisation de la Facilité de caisse au-delà du montant maximum autorisé et de sa durée ou de son dépassement.

FORFAIT DE COMPTE

► Pour les comptes de clients majeurs et de mineurs de plus de 16 ans.

Les personnes en situation de fragilité financière (personnes physiques n'agissant pas pour leurs besoins professionnels) peuvent bénéficier d'une convention de compte de dépôt spécifique. Cette convention n'est pas disponible chez Hello bank!, mais peut être souscrite auprès d'une agence du réseau BNP Paribas en France Métropolitaine. Les conditions tarifaires de cette offre sont disponibles en agence BNP Paribas ou sur le site mabanque.bnpparibas.

La situation de fragilité financière est appréciée sur la base de critères définis par la réglementation (articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier) à partir d'événements dont BNP Paribas a connaissance. Pour en savoir plus consulter le site Hello bank! rubrique Notre offre / Comptes et cartes / Fragilité financière.

SERVICES BANCAIRES DE BASE

► Pour les comptes de clients majeurs et de mineurs de plus de 16 ans.

Lorsque la Banque de France désignera BNP Paribas comme teneur de compte, dans le cadre d'une procédure de droit au compte, le compte sera ouvert dans une agence du réseau BNP Paribas en France Métropolitaine. Les conditions tarifaires de ces services sont disponibles en agence BNP Paribas ou sur le site mabanque.bnpparibas.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte sont comptabilisées du 26 du mois précédent au 25 du mois facturé.

| | |
|---------------------------|----------------|
| Commission d'intervention | GRATUIT |
|---------------------------|----------------|

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

| | |
|--|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Frais par opposition à tiers détenteur - Frais par saisie-attribution - Frais par saisie conservatoire | 100 € par dossier |
| - Frais par saisie administrative à tiers détenteur : 10% du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 €⁽¹⁾ | |
| Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (y compris avec délai de préavis) | 20 €⁽²⁾ |
| Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 33,50 € |

INCIDENTS DE PAIEMENT

► Sur chèque (par opération)

| | |
|---|-------------|
| Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 14 € |
|---|-------------|

⁽¹⁾ Article L. 262, 5° du Livre des procédures fiscales.

⁽²⁾ La Banque adresse au client une lettre d'information au 25e jour consécutif de débit, puis au 40e, 50e, 70e et 110e jour. Chacune de ces lettres est facturée 20 €. D'autres lettres d'information pourront être adressées sans être facturées.

La régularisation du débit interrompt l'envoi de lettres.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

| | |
|-------------------------|------|
| - Pour un chèque ≤ 50 € | 30 € |
| - Pour un chèque > 50 € | 50 € |

Le forfait comprend: les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.

| | |
|---|---------|
| Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels) | 17,50 € |
|---|---------|

| | |
|--|------|
| Demande de certificat de non-paiement | 20 € |
|--|------|

► Sur carte (par opération)

| | |
|---|------|
| Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | 25 € |
|---|------|

► Sur prélèvement SEPA (par opération)

| | |
|---|----------------|
| Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision | GRATUIT |
| Montant < 20 € | |
| Montant ≥ 20 € | 20 € |

Aucun frais ou commission ne seront perçus en cas de rejet d'un avis de prélèvement postérieur à la notification de la recevabilité du dossier de surendettement du Client

► Sur virement permanent (forfait par opération)

| | |
|--|----------------|
| Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision | GRATUIT |
| Montant < 20 € | |
| Montant ≥ 20 € | 20 € |

| | |
|---|----------------|
| Lettre d'information en cas de non-exécution d'un virement permanent | GRATUIT |
|---|----------------|

► Clientèle identifiée comme fragile financièrement

Plafonnement global d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, applicable aux clients identifiés comme fragiles financièrement⁽¹⁾, pour les frais suivants :

| | |
|---|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- les commissions d'intervention ;- les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;- les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;- le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;- les frais de non-exécution de virement pour défaut de provision ;- les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques ;- les frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire ;- les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. | 25 € parmois |
|---|---------------------|

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

Vous ne disposez d'aucune Facilité de caisse ni découvert autorisé lorsque les conditions particulières de votre convention de compte ne prévoient pas et que vous n'avez pas souscrit de Convention de Facilité de caisse par contrat séparé. Dans ce cas, le solde de votre compte de dépôt doit être créditeur.

Si votre compte venait à présenter un solde débiteur, vous seriez redevable d'intérêts calculés sur une année civile au taux nominal annuel des intérêts débiteurs de 18,40% l'an au 01/04/2022.

Les intérêts sont perçus trimestriellement et portés au débit du compte. Le montant des intérêts et le taux annuel effectif global sont indiqués sur le relevé de compte.

Vous vous exposeriez également à un refus de paiement et, pour les chèques, à l'application de la réglementation relative aux chèques sans provision. Vous recevrez une ou plusieurs notifications ou rappels qui donneront lieu à la perception de frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, comme indiqué dans le paragraphe « Irrégularités et incidents ».

FACILITÉS DE CAISSE

Le solde de votre compte doit être créditeur.

Si vous êtes majeur vous pouvez bénéficier d'une Facilité de caisse automatique si cela est prévu dans les conditions particulières de votre convention de compte. Dans ce cas, la Facilité de caisse automatique vous autorise un débit de 250€ sur une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours consécutifs.

En cas de besoin, les conseillers Hello bank! peuvent étudier, avec vous, une souplesse de trésorerie (Facilité de caisse personnalisée). Elle vous permet d'être débiteur pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours consécutifs, dans la limite d'un montant personnalisé et aux conditions d'intérêts stipulés dans votre contrat.

Si vous avez souscrit une offre Hello Prime ou une offre Hello Prime Duo, vous disposez d'une Facilité de caisse valable sur la durée de votre contrat (cf. rubrique « Offres groupées de services »).

Si vous êtes mineur, le solde de votre compte doit toujours être créditeur.

Le coût total de votre Facilité de caisse dépend du montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur. Ce coût intègre également les frais de dossier, le cas échéant.

► Facilité de caisse automatique

Disponible uniquement pour les clients majeurs.

Si les conditions particulières de votre convention de compte prévoient une Facilité de caisse automatique, vous pouvez être débiteur dans la limite de 250€ et sur une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours consécutifs.

A l'issue de la durée maximale de 15 jours, le solde de votre compte doit obligatoirement être créditeur.

Des agios (intérêts) sont perçus au taux nominal conventionnel indiqué ci-dessous :

| | |
|---|------------------------------|
| Taux nominal conventionnel annuel des intérêts débiteurs au 01/04/2022 | 8% |
| En cas de dépassement de votre Facilité de caisse automatique, vous serez redevable d'agios (intérêts), sur le montant du dépassement, au taux nominal conventionnel annuel majoré de : | +10,40 points de base |
| Minimum forfaitaire d'agios par trimestre ⁽¹⁾ | 4,50 € |
| Frais de dossier annuels | GRATUIT |

⁽¹⁾ Si votre compte est débiteur et que le montant trimestriel des agios lié au débit de votre compte est inférieur à 4,50€, vous serez prélevé d'un montant forfaitaire de 4,50€ pour l'utilisation de votre Facilité de caisse. Si le montant trimestriel des agios est supérieur ou égal à 4,50€, vous serez prélevé du montant réel des agios.

Au 01/04/2022, par exemple, si vous êtes débiteurs de 250 euros pendant 15 jours consécutifs, vous payez des intérêts au taux nominal conventionnel de 8,00 % soit un Taux Annuel Effectif Global de 8,33%.

Le taux nominal conventionnel est le taux d'intérêt, exprimé en pourcentage fixe annuel, appliqué au montant utilisé de la Facilité de caisse. C'est à partir de ce taux que les intérêts sont calculés trimestriellement.

Le TAEG correspond au coût réel total de l'utilisation de la Facilité de caisse automatique sur une durée de quinze jours et comprend les intérêts et frais de dossier.

En cas de dépassement de votre Facilité de caisse automatique vous serez également redevable d'agios (intérêts) au taux nominal conventionnel majoré indiqué ci-dessus.

Au 01/04/2022, par exemple, sur la base d'un dépassement de 10 % du montant maximum autorisé, au taux d'intérêts de 18,40%, pour une durée de 15 jours, le TAEG qui s'applique au montant du dépassement ressort, conformément à la méthode de calcul actuellement en vigueur à 20,31% l'an.

La durée de la période en cas d'utilisation et de dépassement est journalière.

Vous devez respecter le montant maximum autorisé de votre Facilité de caisse automatique et sa durée.

Les exemples ci-dessus sont présentés à titre indicatif, et ne valent en aucun cas accord de la Banque sur une utilisation de la Facilité de caisse automatique au-delà du montant maximum autorisé et de sa durée ou de son dépassement.

► Facilité de caisse personnalisée

Disponible uniquement pour les clients majeurs.

Si vous avez souscrit une Convention de Facilité de caisse personnalisée par contrat séparé, vous pouvez être débiteur dans la limite d'un montant maximal autorisé convenu à votre Convention de Facilité de caisse personnalisée et sur une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours consécutifs.

À l'issue de la durée maximale de 15 jours, le solde de votre compte doit obligatoirement être créditeur.

Des agios (intérêts débiteurs) sont perçus au taux nominal conventionnel annuel indiqué dans votre Convention de Facilité de caisse personnalisée dès que votre compte est débiteur, sauf lorsque vous bénéficiez d'une exonération d'agios dans la limite d'un seuil qui dépend du montant de votre Facilité de caisse personnalisée.

Au 01/04/2022, par exemple, si le montant maximal autorisé de votre Facilité de caisse personnalisée est de 1 000 euros et que vous êtes débiteur de 1 000 euros pendant 15 jours consécutifs, vous payez des intérêts au taux nominal conventionnel de 15,90 % soit un Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G) de 20,48%.

Le taux nominal conventionnel est le taux d'intérêt, exprimé en pourcentage fixe annuel, appliqué au montant utilisé de la Facilité de caisse. C'est à partir de ce taux que les intérêts sont calculés trimestriellement.

Le TAEG correspond au coût réel total de l'utilisation de la Facilité de caisse personnalisée sur une durée de quinze jours et comprend les intérêts et les frais de dossier.

En cas de dépassement de votre Facilité de Caisse personnalisée, vous serez également redevable d'agios (intérêts) au taux nominal conventionnel majoré tel que prévu dans votre Convention de Facilité de caisse personnalisée qui reprend l'ensemble des conditions financières applicables.

Au 01/04/2022, par exemple, si le montant maximal autorisé de votre Facilité de caisse personnalisée est de 1 000 euros et sur la base d'un dépassement de 10 % du montant maximum autorisé, au taux d'intérêts de 18,40%, pour une durée de 15 jours, le TAEG qui s'applique au montant du dépassement ressort, conformément à la méthode de calcul actuellement en vigueur à 20,31% l'an.

| | |
|---|-----------------------------|
| En cas de dépassement de votre Facilité de caisse personnalisée, vous serez redevable d'agios (intérêts), sur le montant du dépassement, au taux nominal conventionnel de votre contrat de facilité de caisse personnalisée majoré de : | +2,50 points de base |
| Frais de dossier annuels (hors offre groupée Hello Prime ou Hello Prime Duo) | 28 € |

La durée de la période en cas d'utilisation et de dépassement est journalière.

Vous devez respecter le montant maximum autorisé de votre Facilité de caisse personnalisée et sa durée.

Les exemples ci-dessus sont présentés à titre indicatif, et ne valent en aucun cas accord de la Banque sur une utilisation de la Facilité de caisse personnalisée au-delà du montant maximum autorisé et de sa durée ou de son dépassement.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

► Assurance emprunteur facultative sur les prêts personnels

| | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Par an, sur le capital emprunté | de 0,384 % à 1,584 % |
|---------------------------------|-----------------------------|

► Souscription par portail web ou application mobile (voir les prêts proposés sur hellobank.fr)

| | |
|------------------|----------------|
| Frais de dossier | GRATUIT |
|------------------|----------------|

► Autres services (par opération)

| | |
|--|----------------|
| Modification du quantième de remboursement | 41 € |
| Rédition du plan de remboursement | GRATUIT |
| Réaménagement de dossier | 36,50 € |
| Lettre de situation | 16,10 € |
| Lettre de confirmation de solde | GRATUIT |
| Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt > 200 000 €) | 47 € |

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier par hello bank!. Consultez le site hellobank.fr.

CRÉDITS IMMOBILIERS

Hello bank! vous propose une large gamme de prêts immobiliers. Initiez votre demande de prêt immobilier sur helloweb.fr et faites-vous rappeler par un spécialiste crédit immobilier qui réalisera avec vous une étude personnalisée de votre projet.

► BNP Paribas Atout emprunteur

| | |
|--|---------------------------|
| TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance) sur le capital emprunté | de 0,03 % à 1,11 % |
|--|---------------------------|

► Frais de dossiers sur les prêts en euros

| | |
|--|---|
| Commission d'ouverture (frais de dossier) sur les prêts immobiliers en euros | 0,5% du montant du capital emprunté avec un minimum de 300 euros |
| Exonération pour les Prêts d'épargne logement et le Prêt à Taux Zéro+ | |

► Réaménagements de prêt (proportionnel au capital restant dû) **2 %**

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Prêts immobiliers | mini 630 € maxi 2100 € |
| Prêts à l'Accession Sociale | maxi 500 € |

► Autres prestations

| | |
|--|----------------|
| Modification ou suspension contractuelle des mensualités | GRATUIT |
| Modification de la date de prélèvement (proportionnel au capital restant dû) | 0,25 % |
| Rédition d'un tableau d'amortissement | 33 € |
| Radiation d'hypothèque | 56 € |
| Demande de décompte (pour les prêts mis en place avant le 1 ^{er} juillet 2016) | 30 € |
| Demande de décompte (pour les prêts mis en place à partir du 1 ^{er} juillet 2016) | GRATUIT |
| Convention de rechargement | 50 € |
| Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt) | 47 € |

Produits et services n'étant plus commercialisés / Découverts et Crédits

| | |
|---|----------------|
| Provisio (crédit d'un an renouvelable) frais de dossier | GRATUIT |
|---|----------------|

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Pour répondre à chacun de vos projets, telle la constitution ou l'optimisation de votre patrimoine, la préparation de votre retraite, Hello bank! vous propose un ensemble de solutions personnalisées.

ÉPARGNE BANCAIRE

En complément de votre épargne disponible, des placements à terme, à l'exemple des dépôts à terme ou à long terme à l'exemple des parts de Société Civile de Placement immobilier (SCPI), peuvent être étudiés avec un conseiller Hello bank!, pour répondre au mieux à vos besoins.

| | |
|---|---------------------------------|
| ▶ Tenue de compte d'épargne inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) | Sans frais⁽¹⁾ |
| ▶ Comptes épargne et livrets, taux nominal annuel en vigueur depuis le 01/01/2022 | disponibles sur hellobank.fr |
| Livret Hello+ | |
| - jusqu'à 9 999,99 € | 0,02 % brut |
| - de 10 000 € à 49 999,99 € | 0,02 % brut |
| - de 50 000 € à 99 999,99 € | 0,05 % brut |
| - à partir de 100 000 € | 0,05 % brut |

Taux nominal annuel en vigueur à partir du 01/08/2022 :

| | |
|--|---------------------------------|
| Livret A | 2,00 % net⁽²⁾ |
| Livret de Développement Durable et Solidaire | 2,00 % net⁽²⁾ |
| Livret d'Épargne Populaire | 4,60 % net⁽²⁾ |
| Livret Jeune | 2,00 % net⁽²⁾ |

▶ **Épargne logement, taux nominal annuel brut**

| | |
|--|---------------|
| Compte d'Épargne Logement (taux en vigueur à partir du 01/08/2022) | 1,25 % |
| Plan d'Épargne Logement (taux en vigueur depuis le 01/08/2016) | 1 % |
| Transfert vers une autre banque | 65 € |

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolution au cours de l'année. Ils sont disponibles sur hellobank.fr.

⁽¹⁾ Conformément à la loi.

⁽²⁾ Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

PLACEMENTS FINANCIERS

► OPC BNP Paribas (gérés par BNP Paribas Asset Management) :

SICAV et FCP hors Banque Privée France et offre retraite

| | Droits d'entrée maxi ⁽¹⁾ | Frais de gestion annuels maxi. TTC |
|--|--|---|
| OPC-Actions | 3% | 2,20% |
| OPC-Obligations et autres titres de créances | 3% | 0,90% |
| OPC-Monétaires | 0% | 0,60% |
| Autres OPC | 3% | 1,60 % |
| OPC immobiliers (SCPI et OPCI) | 8,93% maxi | 1,62% maxi |

Hello bank! vous informe qu'une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas

| | Droits d'entrée et de sortie maxi | Frais de gestion annuels maxi. TTC |
|-----|--|---|
| OPC | En fonction de l'établissement | En fonction de l'établissement |

Pour un PEA ou un PEA-PME, et conformément aux plafonds légaux en vigueur au 1er juillet 2020, la commission complémentaire est plafonnée à 1,2% du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée via un conseiller dans la limite de 25€.

Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas, par ordre

- Sur [hellobank.fr](https://www.hellobank.fr)
- Via un conseiller Hello bank !

Gratuit
25€

(1) Dégressif en fonction du montant investi

► Assurance vie - Hello!

- 0% de frais⁽¹⁾ d'entrée sur versement
- 0% de frais⁽¹⁾ d'arbitrage

Venez découvrir l'offre assurance vie sur [hellobank.fr](https://www.hellobank.fr)⁽²⁾ espace Épargne Assurance.

⁽¹⁾ Des frais complémentaires peuvent être prélevés en cas de versement sur des supports en unités de compte prévoyant des frais de transaction ou des frais acquis à l'OPC/l'OPCI. Voir les modalités pratiques sur le site [hellobank.fr](https://www.hellobank.fr).

► Opérations sur PEA ou PEA PME

Hello bank! vous donne la possibilité de choisir pour chacun de vos comptes, un tarif adapté à votre activité en Bourse : Start, Active.

Dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA-PME, et conformément aux plafonds légaux en vigueur au 1er juillet 2020, les offres Bourse ont:

- des frais de courtage plafonnés à 0,5 % du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée par internet, et 1,2 % du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée par tout autre moyen. Ce plafond s'applique aux opérations relatives aux titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- des droits de garde et des frais de gestion plafonnés dans leur ensemble à 0,4 % de la valeur des titres détenus et de 5 € par ligne de portefeuille, ou 25 € pour une ligne non admise aux négociations sur une plateforme de négociation.

Les offres « Start » et « Active » pour les clients actifs en Bourse.

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission. Le montant maximum d'un ordre passé sur Internet est de 50 000 € (sous réserve de provision disponible).

| hellobank.fr⁽¹⁾ | | | | | | | | | | |
|---|---|---|--------------------|--------|------------------------|---------|-------------------------|--------|------------------|--------|
| | OFFRE START | OFFRE ACTIVE | | | | | | | | |
| | Si vous effectuez plus de 4 ordres par an et des ordres d'un montant ≤ 3 000 € | Si vous effectuez plus de 8 ordres par an et pour des ordres d'un montant > 3 000 € | | | | | | | | |
| Frais de courtage Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles | 1,75 € / ordre jusqu'à 500 € 3,50 € / ordre jusqu'à 1 200 € 8 € / ordre jusqu'à 3 000 € 0,48 % au-delà | 13 € / ordre jusqu'à 8 000 € 0,20 % au-delà | | | | | | | | |
| Autres places : Frais de courtage additionnels NYSE et NASDAQ Francfort, Milan, Londres, Zurich et Madrid | | | | | | | | | | |
| Autres marchés | + 15,00 € + 25,00 € + 0,55 % avec un minimum de 100 € | | | | | | | | | |
| Droits de garde (Gratuits pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite). | Sur titres vifs : Une commission proportionnelle : 0,288 % par an jusqu'à 150 000 € (gratuits au-delà) proratisé au nombre de mois sans ordre exécuté + Frais fixes par ligne de portefeuille : gratuit pour les lignes au porteur, 5 € par ligne de dépôt à l'étranger, 25 € par ligne pour les valeurs au nominatif pur ; minimum de facturation, dans la limite du plafonnement, de 28,80 € avec un maximum de 500 € | Sur titres vifs : GRATUIT | | | | | | | | |
| | Sur OPC : | | | | | | | | | |
| | Commission proportionnelle par an : | | | | | | | | | |
| | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">< 50 K€ :</td> <td style="text-align: right;">0,28 %</td> </tr> <tr> <td>50 K€ - 100 K€ :</td> <td style="text-align: right;">0,23 %</td> </tr> <tr> <td>100 K€ - 150 K€ :</td> <td style="text-align: right;">0,17 %</td> </tr> <tr> <td>> 150 K€ :</td> <td style="text-align: right;">0,09 %</td> </tr> </table> | | < 50 K€ : | 0,28 % | 50 K€ - 100 K€ : | 0,23 % | 100 K€ - 150 K€ : | 0,17 % | > 150 K€ : | 0,09 % |
| < 50 K€ : | 0,28 % | | | | | | | | | |
| 50 K€ - 100 K€ : | 0,23 % | | | | | | | | | |
| 100 K€ - 150 K€ : | 0,17 % | | | | | | | | | |
| > 150 K€ : | 0,09 % | | | | | | | | | |
| | Frais fixes par ligne de portefeuille : | | | | | | | | | |
| | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Au porteur :</td> <td style="text-align: right;">4,80 €</td> </tr> <tr> <td>min par compte :</td> <td style="text-align: right;">29,90 €</td> </tr> </table> | | Au porteur : | 4,80 € | min par compte : | 29,90 € | | | | |
| Au porteur : | 4,80 € | | | | | | | | | |
| min par compte : | 29,90 € | | | | | | | | | |
| Abonnement mensuel | GRATUIT | GRATUIT | | | | | | | | |
| Frais de gestion annuels | GRATUIT | GRATUIT | | | | | | | | |

Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution.

(1) Sur Internet ou avec les applications tablette et mobile Hello bank!

Les ordres doivent être saisis par le titulaire du compte sous son identifiant personnel.

► Tarification spécifique

Titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation

- Commission additionnelle pour les ordres transmis par téléphone (plateforme Net Bourse⁽¹⁾)

+11,90€/ordre

Titres non admis aux négociations sur une plateforme de négociation

- Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées

**0,10% min
150€**

► Transferts de titres hors BNP Paribas

- Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France

15 €

- Frais fixes par ligne de titres

50 €

L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150€

(1) Accès à la plateforme téléphonique Net Bourse du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 et le samedi de 9 h à 17 h au 01 43 63 12 12 (numéro non surtaxé).

► Opérations sur Compte d'Instruments Financiers (CIF)

Les offres « Start » et « Active » pour les clients actifs en Bourse.

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission. Le montant maximum d'un ordre passé sur Internet est de 50 000 € (sous réserve de provision disponible).

| hellobank.fr ⁽¹⁾ | | |
|---|---|---|
| | OFFRE START | OFFRE ACTIVE |
| | Si vous effectuez plus de 4 ordres par an et des ordres d'un montant ≤ 3 000 € | Si vous effectuez plus de 8 ordres par an et pour des ordres d'un montant > 3 000 € |
| Frais de courtage Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles | 1,75 € / ordre jusqu'à 500 € 3,50 € / ordre jusqu'à 1 200 € 8 € / ordre jusqu'à 3 000 € 0,48 % au-delà | 13 € / ordre jusqu'à 8 000 € 0,20 % au-delà |
| Autres places : commission additionnelle NYSE et NASDAQ Francfort, Milan, Londres, Zurich et Madrid Autres marchés | + 15,00 € + 25,00 € + 0,55 % avec un minimum de 100 € | |
| Droits de garde (Gratuits pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite). | Sur titres vifs : Une commission proportionnelle : 0,288 % par an jusqu'à 150 000 € (gratuits au-delà) proratisé au nombre de mois sans ordre exécuté + Frais fixes par ligne de portefeuille : gratuit pour les lignes au porteur, 7,32 € par ligne de dépôt à l'étranger, 31,50 € par ligne pour les valeurs au nominatif pur ; minimum de facturation de 28,80 € avec un maximum de 500 € | Sur titres vifs : GRATUIT |
| | Sur OPC : Commission proportionnelle par an : < 50 K€ : 0,28 % 50 K€ - 100 K€ : 0,23 % 100 K€ - 150 K€ : 0,17 % > 150 K€ : 0,09 % Frais fixes par ligne de portefeuille : Au porteur : 4,80 € min par compte : 29,90 € | |
| Abonnement mensuel | GRATUIT | GRATUIT |
| Frais de gestion annuels | GRATUIT | GRATUIT |

Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus. En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution.

► Tarification spécifique

| | |
|---|-----------------------|
| - Commission additionnelle pour les ordres transmis par téléphone (plateforme Net Bourse ⁽¹⁾) | +11,90€/ordre |
| - Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées | 0,10% min 150€ |

► Transfert de titres hors BNP Paribas

| | |
|---|-------------|
| Transfert de titres français ou étrangers vers un autre établissement en France (par ligne) | 25 € |
| Transfert de titres français vers un autre établissement hors de France (par ligne) | 25 € |
| Transfert de titres étrangers vers un autre établissement hors de France (par ligne) | 50 € |

AUTRES SERVICES

► Changement d'offre de Bourse

Gratuit pour le premier changement annuel **120 €**

► Mise de valeur au nominatif

Frais fixes par ligne de titres **50 €**

► Dématérialisation de titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres **150 €**

► Récupération de la retenue à la source ou de prélèvement de titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres **25 €**

► Service Plus-Values

Comprend un relevé mensuel et une attestation annuelle des cessions et plus-values, une aide à la déclaration d'impôts n° 2074

- Adhérent Panorama **GRATUIT**
- Non-adhérent Panorama, par an **75 €**

► Convention de conseil en investissement

GRATUIT

DATES DE VALEUR

Ordre de bourse

Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés

(1) Accès à la plateforme téléphonique Net Bourse du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 et le samedi de 9 h à 17 h au 01 43 63 12 12 (numéro non surtaxé).

Produits et services n'étant plus commercialisés / Épargne et placements financiers

► Comptes épargne et livrets, taux nominal annuel en vigueur depuis le 01/01/2022

Livret Hello!

0,01 % brut

► Cascade

| | |
|--|--------------------|
| Service d'épargne automatique, cotisation par an | GRATUIT |
| Vision Retraite (cotisation par an) | 20 € |
| Compte Weezbee, taux nominal annuel en vigueur au 01/01/2022 | 0,50 % brut |
| - 0 à 11 ans, jusqu'à 1600 € | 0,50 % brut |
| - 12 à 17 ans, jusqu'à 500 € | 0,01 % brut |
| Au-delà des plafonds ci-dessus | |

► Opérations sur PEA ou PEA PME

Dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA-PME, et conformément aux plafonds légaux en vigueur au 1er juillet 2020, les offres Bourse ont des frais de courtage plafonnés à 0,5 % du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée par internet, et 1,2 % du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée par tout autre moyen. Ce plafond ne s'applique pas aux opérations relatives aux titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation d'un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou qu'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

L'offre Bourse "Essentiel" pour les clients peu actifs en Bourse

| | Via un conseiller Hello bank! | sur hellobank.fr |
|---|----------------------------------|---------------------|
| Valeurs cotées en Bourse/Frais de courtage Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles | | |
| Frais fixes | 4,15 € | GRATUIT |
| + Commission proportionnelle | | |
| - Jusqu'à 8000 € | 1,36 % | - |
| - De plus de 8000 € à 50000 € | 1,10 % | - |
| - De plus de 50000 € à 150000 € | 0,90 % | - |
| - De plus de 150000 € à 300000 € | 0,68 % | - |
| - Plus de 300000 € | 0,45 % | - |
| ou + Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel | | |
| - De 1 à 5 ordres | - | 0,55 % |
| - De 6 à 15 ordres | - | 0,495 % |
| - Plus de 15 ordres | - | 0,44 % |
| Autres marchés étrangers | | |
| De l'UE et l'EEE | | |
| - Frais fixes | 17€ | 16€ |
| - Commission proportionnelle | 1,5% | 0,48% |
| D'autre place internationale | | |
| - Frais fixes | 17€ | 16€ |
| - Commission proportionnelle | 1,7% | 0,48% |
| - Minimum, par ordre | 40,90€ | |

Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Le montant maximum d'un ordre passé par Internet est de 50 000 € sous réserve de provision disponible.

Dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA-PME, et conformément aux plafonds légaux en vigueur au 1er juillet 2020, les offres Bourse ont des droits de garde et des frais de gestion plafonnés dans leur ensemble à 0,4 % de la valeur des titres détenus et de 5 € par ligne de portefeuille, ou 25 € pour une ligne non admise aux négociations sur une plateforme de négociation.

(1) Sur Internet ou avec les applications tablette et mobile Hello bank!

Les ordres doivent être saisis par le titulaire du compte sous son identifiant personnel.
Hors coût fournisseur d'accès à Internet

► Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions établies à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente (en excluant de la moyenne les trimestres avec une commission nulle résultant de l'absence de titres), y compris si au 31 décembre de l'année précédente le portefeuille est vide ou n'est composé que de lignes exonérées.
- Droits fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date (seules les lignes non exonérées et non enregistrées au nominatif pur sont retenues pour le calcul de la commission proportionnelle et des droits fixes).

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

| Commission proportionnelle, autres valeurs : | |
|---|----------------|
| Jusqu'à 50 000 € | 0,30 % |
| De plus de 50 000 € à 100 000 € | 0,26 % |
| De plus de 100 000 € à 150 000 € | 0,21 % |
| Plus de 150 000 € | 0,13 % |
| + Droit fixe par ligne de portefeuille : | |
| Au porteur | 5 € |
| Nominatives | 5 € |
| Nominatives pures | 25 € |
| En dépôt à l'étranger | 5 € |
| Minimum de facturation par compte | |
| | 29,90 € |

► Frais de gestion annuels

| | |
|------------------|-------------|
| Frais de gestion | 15 € |
|------------------|-------------|

► Transfert de titres hors BNP Paribas

Titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation

| | |
|---|-------------|
| Frais fixes par ligne en dépôt en France | 12 € |
| Frais fixes par ligne en dépôt à l'étranger | 15 € |

Titres non admis aux négociations sur une plateforme de négociation

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Frais fixes par ligne de titres | 50 € |
|---------------------------------|-------------|

L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150 €.

► Opérations sur Compte d'Instruments Financiers (CIF)

L'offre Bourse "Essentiel" pour les clients peu actifs en Bourse

| | Via un conseiller Hello bank! | sur hellobank.fr |
|---|----------------------------------|---------------------|
| Valeurs cotées en Bourse/Frais de courtage Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles | | |
| Frais fixes | 4,15 € | GRATUIT |
| + Commission proportionnelle | | |
| - Jusqu'à 8000 € | 1,36 % | - |
| - De plus de 8000 € à 50000 € | 1,10 % | - |
| - De plus de 50000 € à 150000 € | 0,90 % | - |
| - De plus de 150000 € à 300000 € | 0,68 % | - |
| - Plus de 300000 € | 0,45 % | - |
| ou + Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel | | |
| - De 1 à 5 ordres | - | 0,55 % |
| - De 6 à 15 ordres | - | 0,495 % |
| - Plus de 15 ordres | - | 0,44 % |
| Minimum par ordre (frais fixes + commission) | 12,45€ | 7,30€ |
| Autres marchés étrangers | | |
| Frais fixes | 17€ | 16€ |
| + Commission proportionnelle | | |
| - Europe | 1,50% | 0,48% |
| - Autre place internationale | 1,70% | 0,48% |
| Minimum par ordre (frais fixes + commission) | 40,90€ | - |

Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Le montant maximum d'un ordre passé par Internet est de 50 000 € sous réserve de provision disponible.

► Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions établies à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente (en excluant de la moyenne les trimestres avec une commission nulle résultant de l'absence de titres), y compris si au 31 décembre de l'année précédente le portefeuille est vide ou n'est composé que de lignes exonérées.
- Droits fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date (seules les lignes non exonérées et non enregistrées au nominatif pur sont retenues pour le calcul de la commission proportionnelle et des droits fixes).

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

| Commission proportionnelle, autres valeurs : | |
|---|----------------|
| Jusqu'à 50 000 € | 0,30 % |
| De plus de 50 000 € à 100 000 € | 0,26 % |
| De plus de 100 000 € à 150 000 € | 0,21 % |
| Plus de 150 000 € | 0,13 % |
| + Droit fixe par ligne de portefeuille : | |
| Au porteur | 5 € |
| Nominatives | 12 € |
| En dépôt à l'étranger | 14,10 € |
| Minimum de facturation par compte | 29,90 € |

► Frais de gestion annuels

| | |
|------------------|-------------|
| Frais de gestion | 15 € |
|------------------|-------------|

► Transfert de titres hors BNP Paribas

| | |
|---|-------------|
| Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France | 12 € |
| Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger | 41 € |

► Assurance vie multiplacement 2

| | |
|---|-------------------|
| Les frais d'entrée et sur versement sont dégressifs en fonction du montant du contrat | maxi 4,75% |
|---|-------------------|

ASSURANCES

| | |
|---|--|
| ▶ Assurance auto | Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter |
| ▶ Assurance Habitation | Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter |
| ▶ Mobiléo, Assurance appareils nomades de la famille pour l'ensemble des appareils nomades de votre foyer | 12,90 € par mois |

PRÉVOYANCE

Réalisez un Diagnostic Prévoyance personnalisé avec un Conseiller Hello bank!, c'est gratuit et sans engagement.

| | |
|---|----------------|
| ▶ Protection Accidents de la vie (cotisation par mois) | |
| Offre Solo | 9,90 € |
| Offre Couple | 14,85 € |
| Option famille (supplément par enfant de moins de 26 ans fiscalement à charge, gratuit à partir du 3 ^{ème}) | 1 € |

ASSURANCES LIÉES À DES PRODUITS BANCAIRES

| | |
|--|----------------------|
| ▶ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement | |
| Assurance des instruments de paiements et des effets personnels : | |
| BNP Paribas Sécurité | 26,50€ par an |
| BNP Paribas Sécurité Plus | 36,50€ par an |

| | |
|---|-----------------------|
| ▶ Assistance Crystal Studies | |
| Tarifs variables en fonction de la zone, de la durée du séjour et de l'option choisie | Nous consulter |

BNP Paribas, en tant que courtier, propose les contrats d'assurances de plusieurs entreprises d'assurance et notamment de : Cardif Assurance Vie, AXA France Vie, Generali Patrimoine, Cardif Lux vie, La Mondiale Partenaire, Axa Life Europe Limited, Avanssur, Natio Assurance, Cardif-Assurances Risques Divers, L'ÉQUITÉ assurances, Allianz IARD, AXA Assistance France, AXA Assistance France assurance, Fragonard Assurances, Mondial Assistance France, Filassistance International, Europ Assistance France et Europ Assistance, AXA France, AXA Assistance France JURIDICA SA, Chubb Insurance Company of Europ SE, SPB.

Produits et services n'étant plus commercialisés / assurances et prévoyance

BNP Paribas Protection Accidents de la vie (souscription avant le 06/11/2017)

| | |
|--|------------------|
| Offre solo | 9,90 € par mois |
| Offre Couple | 17,80 € par mois |
| Option famille (supplément par enfant, gratuit à partir du 3 ^e) | 1 € par mois |
| Assurance appareils nomades du foyer, Mobileo (souscription avant le 06/02/2020) | 9,90 € par mois |

BNP Paribas Protection Accidents 2

| | |
|---|-----------------|
| Offre solo | 8,50 € par mois |
| Offre Couple | 16 € par mois |
| Option famille (supplément pour les enfants) | 1 € par mois |
| Assurance appareils nomades du foyer, Mobileo 2 | 7 € par mois |

BNP Prévoyance et BNP Prévoyance Plus
tarifs variables en fonction du capital assuré et de l'âge de l'assuré
au moment du prélèvement)

Nous consulter

Téléassistance Aveilla

35,12 € par mois

Protection juridique BNP Paribas (cotisation par an,
selon les options choisies)

Nous consulter

BNP Paribas Sécurité option Famille

40 € par an

BNP Paribas Sécurité Plus option Famille

54 € par an

BNP Protection Accidents (cotisation par mois,
selon formule choisie et nombre d'assurés)

**De 8,50 € à
49,50 €**

Relais Obsèques (cotisation par mois, selon formule
et option choisies et votre âge)

Nous consulter

Option Prévoyance

Nous consulter

Assurbudget (cotisation par an)

| | |
|----------|---------|
| Option 1 | 24,39 € |
| Option 2 | 48,78 € |
| Option 3 | 73,18 € |

Assurfutur (cotisation par semestre)

| | |
|----------|---------|
| Option 1 | 15,24 € |
| Option 2 | 19,82 € |
| Option 3 | 24,39 € |

Assurevenus (cotisation par an)

18,29 €

| | |
|------------------------------|----------------|
| Assurpel (cotisation par an) | 18,29 € |
| Assurpep (cotisation par an) | 18,29 € |

► **Protection Épargne** (cotisation par contrat et par mois)

| | |
|---|------------|
| Protection PEL, CEL, Livret de Développement Durable et Solidaire, Compte sur livret, LEP ou Livret A | 3 € |
| Protection Placements (Multiplacements 2) Plan Épargne Actions ou Compte d'Instruments Financiers | 5 € |

► **Protection Habitat** (anciennes formules)

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Frais d'installation | 145 € |
| Abonnement mensuel (à partir de): | |
| - Formule Essentielle | 32,60 € |
| - Formule Confort | 38,60 € |
| - Formule Confort + | 44,60 € |

► **Protection Habitat Télésurveillance**

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Frais d'installation | 145 € |
| Abonnement mensuel (à partir de): | 32,70 € |

► **Assurance scolaire**

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| avec responsabilité civile | 28,80 € par assuré par an |
| sans responsabilité civile | 13,80 € par assuré par an |

► **Protection compte**

2,80 € par mois

► **BNP Paribas Protection Familiale**

| | |
|--|-----------------------|
| Tarifs variables en fonction du montant du capital assuré et de l'évolution de votre âge | Nous consulter |
|--|-----------------------|

► **BNP Paribas Obsèques**

| | |
|--|-----------------------|
| Tarifs variables en fonction du montant du capital décès choisi, de votre âge à l'adhésion et des modalités de paiement choisies (en 1 seule fois ou tous les mois pendant 10 ans) | Nous consulter |
|--|-----------------------|

► **BNP Paribas Protection Vie Active** (cotisation par mois)

| | |
|--|-------------------------|
| Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge | De 9,50 € à 37 € |
|--|-------------------------|

▶ BNP Paribas Protection Santé

Tarifs variables en fonction du régime obligatoire, de l'âge, de la composition de la famille et de la formule de garanties choisie

[Nous consulter](#)

▶ Assurance de compte

Assurcompte

12 € par an

Assurcompte Plus

30,70 € par an

▶ Protection investissement locatif (assurance loyers impayés)

Cotisation annuelle proportionnelle au montant des loyers, charges et taxes annuels.

2,70 %

SUCCESSION

Les frais de traitement sont calculés en fonction du montant des avoirs à date du décès, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Succession nationale

Montant des avoirs jusqu'à 200 €

GRATUIT

De 201 € à 3000 €

90 €

Au-delà de 3000 €

**90 € + 1 %
maxi 750 €**

Succession internationale

Frais de traitement d'un dossier

**250 € + 0,50 %
maxi 3500 €**

Autres frais

Frais d'expertise

selon frais engagés

AUTRES SERVICES

Produits et services n'étant plus commercialisés / autres services

Les Servissimes (services à la personne, cotisation par an)

81,60 €

Liste des Services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) :

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte :

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) :

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des

frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) :

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Autres services bancaires

Opérations au crédit du compte

Versement d'espèces :

Le compte est crédité du montant d'un versement d'espèces.

Réception d'un virement :

Le compte est crédité du montant d'un virement.

Remise de chèque(s) :

Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèques(s).

Opérations au débit du compte

Émission d'un virement non SEPA :

Le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros).

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) :

Le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans

n'importe quel pays de la zone SEPA.

Émission d'un chèque de banque :

Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par la banque.

Paiement d'un chèque :

Le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement.

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) :

Le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier.

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) :

Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte.

Remboursement périodique de prêt :

Le compte est débité, à l'échéance convenue dans le contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque :

Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence.

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) :

Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Frais bancaires et cotisations

Cotisation à une offre groupée de services :

Le compte est débité des frais perçus par la banque au titre de la cotisation d'une offre groupée de services.

Cotisation carte :

Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte.

Droits de garde :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) :

Le compte est débité des frais perçus par la banque à chaque utilisation des services de banque à distance.

Frais de location de coffre-fort :

Le compte est débité des frais de location d'un coffre-fort.

Frais de mise en place d'un virement permanent :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la mise en place d'un virement permanent.

Frais d'émission d'un chèque de banque:

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un chèque de banque.

Frais d'envoi de chéquier :

Le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers.

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lorsque celle-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire.

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèques.

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour opposition sur un ou plusieurs chèquiers.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lorsqu'elle informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par la banque pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée.

Frais par avis à tiers détenteur :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due.

Frais par saisie-attribution :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due.

Frais par opposition administrative :

Le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure du Trésor public pour le recouvrement de sommes dues à l'État notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires de caractère pénal.

Frais par virement occasionnel incomplet :

Le compte est débité des frais perçus par la banque lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes.

Frais par virement permanent :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour l'émission d'un virement permanent.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision :

Le compte est débité des frais perçus par la banque quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant.

Frais de recherche de documents :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

Intérêts débiteurs :

Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques :

Le compte est débité des frais perçus par la banque pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :

Le compte est débité des frais perçus par la banque qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet.

Pour toutes définitions complémentaires, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/>).

RÉSOUTRE UN LITIGE

En premier recours

- ▶ **La Hello Team** : Vous pouvez contacter directement un conseiller Hello bank! pour lui faire part d'une réclamation par téléphone (appel non surtaxé), par chat ou, via le formulaire en ligne sur le site Internet www.hellobank.fr⁽¹⁾ ou sur l'application mobile « Hello bank! ».
- ▶ **Le Service Réclamations Clients** : Si vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante à votre réclamation, vous pouvez aussi contacter le Service Réclamations Clients par voie postale :

Service Réclamations Clients Hello bank!
TSA 80 011
75318 PARIS Cedex 09

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation par Hello bank!, vous recevez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive vous est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Hello bank! vous communique une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

En dernier recours amiable

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. La saisine d'un Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation. Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence, **à condition** :

- soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par le conseiller Hello bank! et par le Service Réclamations Clients⁽²⁾,
- soit de ne pas avoir obtenu de réponse à votre réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement.

- ▶ **Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF)** doit être saisi uniquement par écrit, en français ou en anglais, par un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et exclusivement pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par BNP Paribas⁽³⁾

- soit par voie postale :

**Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française
Clientèle des Particuliers
CS151 – 75422 PARIS Cedex 09**

- soit par voie électronique : <http://lemediateur.fbf.fr/>⁽⁴⁾

Vous pouvez retrouver la charte de la médiation sur le site :

<http://lemediateur.fbf.fr/>⁽⁴⁾ et elle peut être obtenue sur simple demande auprès d'une agence BNP Paribas.

► **Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF),**

exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et l'exécution d'ordres de bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX

- Soit par voie postale :

**Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris CEDEX 02**

- Soit par voie électronique : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur/>⁽⁴⁾

► **Le Médiateur de l'Assurance,** exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation,

- Soit par voie postale :

**Le Médiateur de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09**

- Soit par voie électronique : <https://www.mediation-assurance.org/>⁽⁴⁾

► Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>⁽⁴⁾

⁽¹⁾ L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) est gratuit et illimité, hors coût de fourniture d'accès à internet.

⁽²⁾ En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation..

⁽³⁾ Sont exclus les litiges qui relèvent de la Politique Générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement.

⁽⁴⁾ Coût de connexion selon opérateur.

Une question ? **La Hello Team vous répond !**



Contactez un conseiller par chat
ou via la messagerie sécurisée
hellobank.fr*



Échangez par e-mail



Appelez-nous

si vous n'êtes pas encore client ou que votre dossier
d'ouverture de compte est en cours au

0 800 848 400

Service & appel
gratuits

si vous êtes déjà client au 01 43 63 15 15
(coût d'un appel local depuis un poste fixe en
France métropolitaine)

*Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

Hello bank!, l'offre 100% digitale de BNP Paribas SA
BNP Paribas, SA au capital de 2 468 663 292 € - Siège social: 16 boulevard des Italiens,
75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris. Orias n° 07 022 735.
www.orias.fr - Hello bank! : 01 43 63 15 15 (coût d'un appel local depuis un poste fixe
en France métropolitaine). hellobank.fr - Réf. : DP25834 - 01/08/2022.